



GROUPE LA POSTE

COMITE DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU 12 DECEMBRE 2007 – n° 11

Etaient présents :

*Mmes Calvez Maryvonne, Directrice de la Poste des Hautes-Pyrénées,
Pillot Christelle, Directrice des projets
Salles Céline, Communauté de Communes Hautes-Vallées de Gascogne
Mrs Pastouret Michel, Conseiller Général du canton de Montaner
Bourbon Christian, Président de la Communauté de Communes de Lascazères
Chantre Michel, Conseiller Général du canton de Lembeye
Monsieur Rémy Couthenx, Communauté de Communes de Garlin
Faurel Denis, Directeur des Ventes Pau Béarn
Solles-Vidou Claude, Directeur des projets
Granja François, Directeur Régional Poste Pyrénées-Atlantiques
Jean Duval, maire de Nouilhan
Michel Claverie, maire de Pujo
Baccialone Olivier, Directeur Semadour*

Points à l'ordre du jour :

- I – Audition de maires
- II – Rapport d'accessibilité au réseau postal
- III – Fonds de péréquation
- IV – Bureau développement durable de Maubourguet
- V – Réorganisation de la Poste
- VI – Bonjour Facteur
- VII – Panneau Agence Postale Intercommunale
- VIII – Coffrets du Terroir des Producteurs Fermiers

I – AUDITION DE DIFFERENTS MAIRES

Le Comité de Pilotage Poste / Pays permet l'audition de maires leur permettant d'exposer les difficultés qu'ils rencontrent sur leurs communes, que ce soit avec la distribution du courrier ou avec les horaires d'ouverture des bureaux de poste.

Il est prévu que ces difficultés soient notées lors de la réunion du Comité de Pilotage. Une réponse personnalisée leur sera adressée par les Directeurs du courrier ou par l'enseigne dans le mois suivant. Une copie de cette réponse sera également envoyée au Pays du Val d'Adour.

A Nouilhan, les difficultés sont de deux ordres :

- les problèmes d'adressage du courrier et des facteurs remplaçants provoquent une non distribution du courrier et un paquet de lettres dans la boîte aux lettres du maire.
- les « avisés » ne sont pas re-présentés, ce qui oblige à se rendre au bureau de poste

A Pujo,

- difficultés avec les « avisés », le bureau de poste n'étant ouvert que 5 jours sur 7 (fermeture le samedi) : le maire demande une ouverture au minimum 1 H le samedi matin pour pouvoir récupérer les lettres recommandées avisées.

Toutes les possibilités pour récupérer les lettres recommandées le samedi seront étudiées par la Poste.

- le loyer du bureau de poste reste très faible. La Poste s'engage à faire un état des lieux précis des loyers des bureaux de poste sur l'ensemble du Pays du Val d'Adour. Une négociation au cas par cas entre la Commune et la Poste est engagée pour une remise à niveau des loyers.
- le maire de Pujo demande des explications sur le fait qu'un courrier déposé au guichet parte le lendemain, alors qu'un courrier déposé dans la boîte aux lettres au même moment, parte le jour même.

La Poste s'engage à trouver une solution pour qu'une lettre déposée au guichet ou mise dans la boîte avant l'heure de levée parte le jour même.

- Internet : le maire de Pujo demande qu'une convention soit établie entre la Poste et la Commune afin de faire payer l'utilisateur pour l'utilisation du matériel informatique Internet, le maire ayant fourni le matériel. La Direction de la Poste transmettra une solution adaptée, une fois renseignement pris auprès du service juridique.

à Vidouze,

- la commune de Vidouze était informée depuis plusieurs jours d'une modification des horaires mais pas le public qui n'a été informé que le vendredi pour une modification le lundi. Cette information au public devra désormais se faire plusieurs semaines à l'avance.

à Bentayou,

- problème de distribution du courrier par les facteurs remplaçants, ce qui remet en lumière les difficultés dues à la signalétique dans les communes. Les élus demandent que la signalétique et la numérotation des rues puissent faire partie du projet Agenda 21 du Pays du Val d'Adour.

La Poste précise que l'ensemble des remplaçants (100 personnes dans les Hautes-Pyrénées) font désormais l'objet de CDI à temps complet. Cet engagement fort de la Poste de transformer les CDD et contrats précaires en CDI entraîne un manque de souplesse qui oblige à améliorer sans cesse l'organisation des tournées.

Jean Glavany, Président du Pays du Val d'Adour, a attiré l'attention du Président Bailly, Président du Groupe Poste, sur la nécessité de prévenir l'utilisateur et le maire lorsque des difficultés sont rencontrées avec la Poste.

La Poste, à titre expérimental sur le Val d'Adour, propose qu'un numéro de téléphone soit mis à disposition de toute personne habitant le territoire afin qu'elle puisse signaler le type de difficulté rencontrée pour qu'une solution soit apportée par la Poste dans les plus brefs délais.

Exemple : lorsqu'une personne reçoit une instance et qu'elle n'est pas présente à son domicile, en appelant avant x heure, cette personne pourra recevoir cette instance dès le lendemain

II – RAPPORT D'ACCESSIBILITE AU RESEAU POSTAL

Dans le cadre de la loi postale, chaque département doit effectuer un rapport annuel sur l'accessibilité du réseau postal.

Aux termes de la loi, au moins 90 % de la population doit avoir accès à un point contact postal situé à moins de 5 kms et à moins de 20 mn de son domicile. Les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Atlantiques respectent les engagements de la Poste en terme d'accessibilité. Le Gers avec ses 87 points de contact n'atteint pas encore ses objectifs. Dans le cadre de la Convention Cadre Territoriale, le Pays du Val d'Adour a obtenu sur la partie gersoise 4 points contact supplémentaires ainsi qu'un point contact supplémentaire pour les Hautes-Pyrénées (St. Sever de Rustan).

Les rapports d'accessibilité du Gers, des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées seront adressés, sous forme numérique, au Pays du Val d'Adour afin que les élus puissent en prendre connaissance.

III – FONDS DE PEREQUATION

L'attribution de Fonds de péréquation sera discuté lors des CDPPT (Commissions Départementales de Présence Postale Territoriale) en début d'année 2008. La Poste s'engage à nous adresser préalablement les conditions d'attribution. Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

IV – BUREAU DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE MAUBOURGUET

Le bureau de Maubourguet est le seul bureau de poste de développement durable de la Région Midi-Pyrénées. Un partenariat avec les entreprises locales pour l'aménagement des locaux, pour la gestion des déchets et l'équipement a été établi dans une politique de développement durable afin que les problématiques économiques, environnementales et sociales puissent être respectées et mises en avant.

En ce qui concerne la partie Direction de la Poste courrier, des bilans carbone seront établis. Des formations à l'éco-conduite ont été réalisées, des études de mise en place de véhicules électriques en milieu urbain sont à l'étude. Il est demandé à la Poste de s'inscrire dans la démarche d'Agenda 21 du Pays du Val d'Adour, notamment dans un partenariat avec des établissements scolaires.

En effet, le Pays du Val d'Adour souhaite établir des conventions avec des entreprises désirant s'inscrire dans des démarches exemplaires et démonstratives de développement durable.

V – REORGANISATION DE LA POSTE

Au niveau national, la Direction nationale du groupe la Poste a décidé un regroupement des Directions (de 100 directeurs départementaux, il ne restera que 48 directeurs en France).

Parallèlement, les structures territoriales se renforcent (création d'une direction territoriale au niveau de la région inter métiers). Sont également créés 2 correspondants locaux (Gers et Hautes-Pyrénées).

La Banque Postale se structure également sur nos territoires. Rien ne change au niveau de nos bureaux de Poste.

Lors de la prochaine réunion, la Poste nous indiquera les noms des directeurs d'enseigne en charge de notre territoire du Pays du Val d'Adour.

VI – BONJOUR FACTEUR

Quatre communes souhaitent expérimenter le service « Bonjour Facteur ». Il s'agit des communes :

- Sarragachies
- Gerderest
- Artagnan
- Saint-Lézer

Une évaluation pour la mise en place de ce service sera effectuée par la Poste et le Pays du Val d'Adour afin d'améliorer ce service.

La Poste demande un mois de préparation pour la 1^{ère} mise en œuvre de ce service, dès lors que la liste des personnes concernées lui aura été transmise par le Pays.

VII – PANNEAU AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE

Un chiffrage du panneau signalant l'Agence Postale Intercommunale est présentée au maire de Lascazères. Il est demandé que le panneau puisse être installé avant la prochaine réunion du Comité de Pilotage Poste / Pays.

VIII – COFFRETS DU TERROIR DES PRODUCTEURS FERMIERS DU VAL D'ADOUR POSTE / PAYS

Deux coffrets sont proposés : un à 29,90 € frais de port compris et un à 49,90 € frais de port compris.

Ces coffrets seront vendus dans les bureaux de poste des trois départements du Pays du Val d'Adour.